

AD.-  
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN  
-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 76-240 du 27 Septembre 1976

chargeant le Camarade François KOUYAMI,  
Ministre de la Jeunesse, de la Culture  
Populaire et des Sports, de l'intérim  
du Ministre du Développement Rural et  
de l'Action Coopérative pour compter  
du 24 Septembre 1976.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
- VU le Décret N° 76-26 du 30 Janvier 1976, portant formation du  
Gouvernement ;
- VU le Décret N° 76-46 du 19 Février 1976, déterminant les services  
rattachés à la Présidence de la République et fixant les attri-  
butions des Membres du Gouvernement ;

DECRETE

ARTICLE 1er.- Pour compter du 24 Septembre 1976, le Camarade François  
KOUYAMI, Ministre de la Jeunesse, de la Culture Populaire et des Sports,  
est chargé de l'intérim du Ministre du Développement Rural et de l'Action  
Coopérative, pendant l'absence du Camarade Philippe AKPO.

ARTICLE 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 27 Septembre 1976

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 8 CS 6 CNR 4 - MJCPS-MDRAC 6 Ministères 13 SGG 4 SPD 2  
DPE-DGAJL-INSAE 6 IAA-DCCT-IF-ONEPI-Grde Chanc. JORPB 6.